

Remplacement du mazout—Loi

d'emplois et de formation lancés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) étaient nécessaires pour certains groupes et plus particulièrement pour nos jeunes. Cependant, le gouvernement doit sabrer dans d'autres enveloppes budgétaires pour pouvoir financer les programmes prioritaires de ce genre. Les particuliers et les sociétés devront apprendre à moins compter sur l'aide, les subventions et les garanties du gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-24 n'est qu'une étape devant conduire à la réalisation de l'objectif qui consiste à apprendre aux Canadiens à ne compter que sur eux-mêmes. Notre perception du rôle du gouvernement devra changer radicalement. Cela ne signifie pas un retour à l'époque où les gouvernements n'offraient aucun programme social destiné à aider les chômeurs, les pauvres, les malades et les autres personnes dans le besoin à ne pas tomber en-dessous d'un seuil minimal de bien-être. Tous les autres doivent cependant apprendre à compter davantage sur eux-mêmes. Comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a déclaré, il faut accepter de consentir certains sacrifices maintenant pour éviter d'avoir à subir des privations beaucoup plus grandes à l'avenir. Il n'est pas nécessaire d'opérer des compressions de dépenses inhumaines, mais il serait inhumain de laisser notre situation économique se détériorer au point de léguer une dette accablante à nos enfants et petits-enfants.

Les Canadiens ont toujours attaché beaucoup d'importance à l'indépendance économique tant à l'échelle nationale que provinciale et tous doivent maintenant prendre conscience de l'importance de l'indépendance économique, autant les pays que les provinces, les entreprises, les travailleurs et le gouvernement. Un tiers de notre revenu national et un quart de nos emplois dépendent des exportations. Cela signifie qu'il nous faut être compétitifs sur le marché international et maintenir de bonnes relations avec nos partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis. Il faut reconnaître les liens étroits qui existent entre les provinces et établir une politique canadienne plutôt que de laisser chaque province adopter sa propre politique. Il est indispensable d'instaurer une coopération plus étroite.

Il faut se pencher sur le rôle que doit jouer le gouvernement et assainir nos finances. Il faut s'attaquer à l'énorme déficit dès maintenant. Le Canada ne pourra assainir ses finances que si tous les Canadiens consentent des sacrifices.

Les programmes de remplacement du pétrole et d'isolation thermique des résidences canadiennes ont donné de bons résultats. Ils ont permis aux Canadiens d'adopter des systèmes de chauffage plus économiques et de mieux isoler leur maison. Ils ont donc atteint les buts pour lesquels ils avaient été établis. Les Canadiens doivent maintenant administrer eux-mêmes leur budget en prenant les décisions qui s'imposent. On est en train de jeter les fondements d'une nouvelle politique financière qui tiendra compte de réalités auxquelles ils ne peuvent échapper. Mais, en se serrant les coudes, ils peuvent aider notre grand pays à exploiter toutes ses possibilités économiques et bâtir ainsi un bel avenir.

Je souscris donc sans réserve au projet de loi C-24. Par cette mesure et par d'autres, le gouvernement prépare les Canadiens à faire leur part pour redonner force et vigueur à notre économie, un effort absolument essentiel à notre bien-être futur, à nous tous, tant que nous sommes.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions et commentaires? Le débat reprend.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quand vous avez fait l'appel du projet de loi C-24, monsieur le Président, je n'étais pas à mon siège. Cependant, j'avais déjà commencé mon discours la dernière fois que cette mesure était à l'étude. Je voudrais que la Chambre accepte, à l'unanimité, de me donner la parole pour que je puisse le terminer cet après-midi.

M. Hnatyshyn: Nous convenons de donner au député l'occasion de prendre la parole comme cela se fait d'habitude. Sans une minute d'hésitation, nous accédons à ses vœux!

[Français]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) veut prendre la parole sur le même rappel au règlement?

M. Gauthier: Nous sommes d'accord pour que l'honorable député ait la parole durant les 16 minutes qu'il lui reste.

[Traduction]

M. le vice-président: Dois-je comprendre qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Fort bien. Je donne maintenant la parole au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. Simon de Jong (Regina-Est): Merci beaucoup, monsieur le Président. Je tiens aussi à remercier le leader du gouvernement à la Chambre, le whip libéral et tous les députés de leur obligeance.

Nous étudions le projet de loi C-24, qui aurait pour effet de mettre un terme au programme d'isolation thermique des résidences et au programme de substitution du pétrole. Quand j'ai pris la parole précédemment, j'ai cité des passages du mémoire que la ville de Whitehorse a soumis en juin 1984 au comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles. Selon le mémoire, qui s'appuyait sur les données de Statistique Canada et du Programme énergétique national mis à jour, le gouvernement avait dépensé jusqu'à la fin de 1983 environ 17,2 milliards de dollars pour le Programme énergétique national, et cela avait permis de produire seulement 28,000 barils de pétrole nouveau par jour. A l'époque, j'ai demandé aux députés de comparer cela avec la somme de 1,3 milliard qui a été consacrée au programme d'isolation des résidences et au programme de substitution du pétrole. J'ai affirmé que ces programmes avaient permis d'économiser environ 65,000 barils de pétrole par jour. Des données plus récentes provenant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources montrent que le chiffre véritable est plus près de 75,000 barils par jour.

Les économies d'énergie attribuées au programme canadien de remplacement du pétrole, le PCRP, sont évaluées globalement à 70,000 barils de pétrole par jour. Si l'on retient pour le PCRP une valeur différentielle de 65 p. 100, chiffre établi pour le PITRC mais qui n'est pas nécessairement valable pour le PCRP, les économies de pétrole attribuées à ce programme seraient d'environ 45,000 barils par jour. Dans le cas du PITRC, les économies d'énergie totales seraient l'équivalent de 45,000 barils de pétrole par jour. En l'absence du PITRC, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources estime que 65 p. 100 de ces économies n'auraient pas été réalisées. On